



# AVIS PUBLIC

Paroisse de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-2007 VISANT À MODIFIER LES MARGES DE REcul DANS LES ZONES RA-3 ET RA-4**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné aux citoyens d'Issoudun à l'effet que, lors de la séance ordinaire du **lundi 5 novembre 2018**, à la salle du Conseil située au 268, rue Principale, le Conseil municipal a adopté par résolution le règlement numéro 2018-08 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage 03-2007 visant à modifier les marges de recul dans les zones RA-3 et RA-4 ».

Ce projet de règlement vise à modifier les marges de recul dans les zones RA-3 et RA-4. Le règlement est disponible au bureau municipal pendant les heures normales de bureau.

Donné à Issoudun, ce 12<sup>e</sup> jour de novembre 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 12<sup>e</sup> jour de novembre 2018, publié sur le site internet de la municipalité et dans l'Issoudunois.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 novembre 2018.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., MAP  
Directrice générale et secrétaire-trésorière